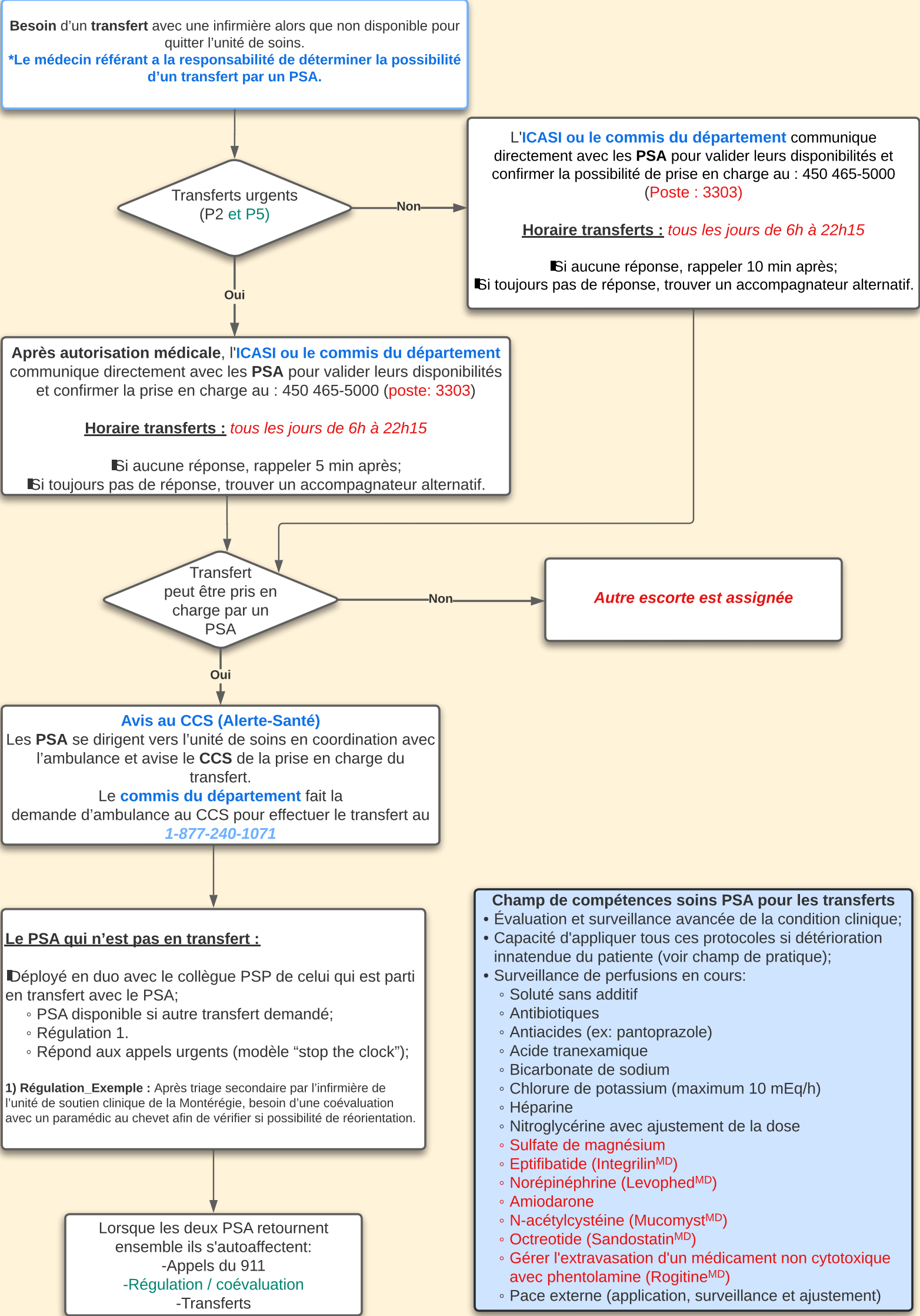


Possibilités d'assignation d'un paramédic de soins avancé dans le contexte de transferts interétablissements - CHRS



*** L'offre de service actuelle est principalement conçue pour les demandes de transfert en aller simple, toutefois, en fonction de certaines conditions spécifiques, la possibilité d'organiser un transfert aller-retour pourrait être envisagée. ***

*** Pour toutes situations problématiques, rejoindre la garde 24/7 SPU au 514-237-6911 ***